

Extrait du registre des délibérations Séance du 19 Décembre 2018

L' an 2018 et le 19 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de conseil à la MAIRIE sous la présidence de LEFIEVRE Éric, Maire.

Présents : M. LEFIEVRE Éric, Maire, Mmes : COCHENILLE Nicole, COQUEMA Véronique, DAVID Armelle, FIEDERMUTZ Andréa, MILLON Marie-Claude, MM : CHEVROLLIER Didier, PHELIPPEAU William, PLESANT Patrick.

Excusé : M. LELIEVRE Jérôme (pouvoir à Mme COCHENILLE Nicole).

A été nommé secrétaire : M. PLESANT Patrick.

PANNEAU TOURISTIQUE ONF

Monsieur Didier Chevrollier, présente un panneau touristique, sur proposition de M. Jaumouillé, technicien à l'ONF. Ce panneau serait installé en bordure du sentier de randonnées.

Le devis relatif à la conception, la fourniture et la pose de ce panneau d'information s'élève à 3 450.00 € HT.

Mme Millon trouve que le coût est élevé alors que très peu de randonneurs empruntent le chemin de randonnée. M. Chevrollier affirme, au contraire, voir de nombreux groupes de marcheurs à partir du printemps et précise que la vente de bois couvrira en partie le coût de ce panneau.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable, à l'unanimité, à l'installation de ce panneau.

CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES ROUTE DE CHAMPIGNY

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'estimation des travaux relative à la création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales route de Champigny, faite par le Cabinet PRAGMA, qui est de 70 480.00 € HT.

Monsieur le Maire précise que l'estimation de l'ensemble des travaux de voirie s'élève à 117 246.50 € HT, l'estimation les travaux de sécurisation de la rue Valbrun et de la route des Vins, s'élevant à 46 766.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer la procédure d'appel d'offre après avoir validé le coût estimatif de ces travaux.

LOCATION DE LA SALLE DES LOISIRS-TARIF

M. Plésant, qui a loué la salle, le vendredi 14 décembre, s'est vu dans l'obligation de libérer les lieux avant 20 h 00 car la salle a été mise à la disposition de la Société de Chasse de Parnay. M. Plésant a donc profité de la salle qu'une demi journée et non une journée comme il le souhaitait.

Le Conseil Municipal décide, en dédommagement, de facturer la location de M. Plésant 40.00 €, ce qui correspond au demi tarif de location d'une journée.

REGLEMENT DU CIMETIERE - MODIFICATION

Le Maire informe le Conseil Municipal de la modification du règlement du cimetière, suite à l'intégration de la règlementation relative au jardin du souvenir et du columbarium.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau règlement du cimetière, le valide.

Le présent règlement entrera en vigueur à compter du 20 décembre 2018.

RETROCESSION DE TERRAIN BASSE RUE DE LA SCI CAVES & CHATEAU DE PARNAY A LA MUNICIPALITE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la SCI Caves & Château de Parnay qui propose de rétrocéder à titre gratuit une bande de terrain, une partie des parcelles AC 72, 72 et 75, afin d'élargir la Basse Rue pour que les services de secours puissent accéder au futur hôtel, qui a fait l'objet d'une demande de permis de construire enregistré sous le n° PC049 235 18 M0002.

M. Vincenot, représentant la SCI, précise que les frais de géomètre pour le détachement de cette de terre et les frais de notaire seront pris en charge par la SCI Caves & Château de Parnay.

M. Plésent s'interroge sur le surcoût des travaux de voirie que va engendrer cette bande de terrain appartenant à la Muniicpalité.

Plusieurs Conseillers affirment que si la Municipalité refuse cette proposition, la SCI n'obtiendra pas l'autorisation de construire, alors qu'une telle oportunité, pour la Commune, ne se refuse pas.

M. le Maire répond ne pas avoir abordé ce sujet car il n'a aucun renseignement à apporter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, cette rétrocession de terrain à titre gratuit.

MOBILIER POUR LE BUREAU DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

- prend connaissance du devis, de la Société ALTER BUREAU de Saumur, relatif à l'achat de mobilier pour le bureau de maire, d'un montant de 782.66 € HT,

après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable pour l'achat de ce mobilier de bureau.

PLUi-PRESENTATION DU PADD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dans le cadre de la révision du PLUi au sein de la Communauté d'Agglomération qui en assure la compétence.

Le PADD prescrit la stratégie pour le développement du territoire pour les 10 prochaines années et définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des

continuités écologiques ;

- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de lacommune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD du PLUi est structuré autour de 3 axes, à savoir :

Axe 1 : Développer le potentiel économique dont les secteurs toutsitques et agricoles.

C'est soutenir les activités agricoles et sulvicoles, affirmer le territoire comme capitale du tourisme en Val de Loire, renforcer la diversité de l'offre d'activités économiques et renforcer le pôle gare dans l'attractivité.

Axe 2 : Renforcer la centralité du Pôle Sumurois défini par le SCoT pour relancer l'attractivité résidentielle avec une croissance annuelle de 0.50 %, pour hiérarchiser les pôles et relais de croissance et répondre aux besoins de la population en matière de logements.

Axe 3 : valoriser les ressources locales dans un environnement riche et sensible afin de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, pour poursuivre un développement vers l'énergie positive, pour tenir compte des risques pour la sécurité des biens et des personnes, pour préserver les secteurs reconnus pour leur biodiversité remarquable, pour valoriser le paysage ligérien et piloter et animer le PLUi.

Le Conseil Municipal a ensuite débattu sur ce projet d'aménagement de notre territoire.

Questions diverses :

Cahier de doléances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite aux manifestations des gilets jaunes, un cahier de doléances est mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Ce cahier de doléances sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saumur.

Ferme photovoltaïque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté, par une société, pour l'installation d'une ferme photovoltaïque sur des parcelles privées, qui ne sont pas en AOC, et cachées par des arbres, dans les hauteurs de la Commune.

Les études sont achevées et l'entreprise est aujourd'hui en phase de démarches administratives pour obtenir des autorisations, que ce soit au niveau de la DDT, que des divers organismes environnementaux.

Monsieur le Maire se dit favorable à ce projet qui serait implanté sur des terres qui ne présentent pas de gros potentiel agricole.